

Note sur l'interconnexion des chutes des Alpes

Dans une conférence faite le 20 avril 1927 à la Société des Ingénieurs civils, M. Maroger a montré les magnifiques résultats qu'une organisation rationnelle d'interconnexion entre producteurs et consommateurs d'énergie est capable de produire.

Dans une région qui était considérée après la guerre comme vouée à une déchéance certaine au point de vue industriel, l'organisme créé par l'Union des Producteurs d'Electricité des Pyrénées-Orientales, a contribué dans une large mesure au prodigieux développement de l'industrie électrochimique et électrométallurgique, de la distribution de la force et de la lumière et de l'électrification des chemins de fer qui s'y révèle aujourd'hui avec, comme conséquence, le développement de l'aménagement des chutes d'eau.

Cette organisation, dit M. Maroger, créée par une demi-douzaine de chefs d'industrie, acceptant une discipline librement, mais fidèlement consentie, fait vivre dans une parfaite entente leurs industries respectives dont ils ont pu ainsi assurer le plein épanouissement et poursuivre le développement. Son principe est la mise en commun de toutes les disponibilités sur un réseau de transport collectif de manière à en tirer, par leur groupement, la meilleure utilisation possible.

A ce jour, cette mise en commun porte sur une puissance installée de 267.000 KW pouvant produire annuellement 900 millions de KWH. En 1926, l'utilisation a été de 86% du disponible y compris la période de trois mois de hautes eaux et de 95% en mettant à part ces trois mois. Des liaisons prochaines avec des bassins complémentaires (Massif Central, Rouergue), conduiront à l'utilisation complète.

Une organisation aussi féconde peut-elle être envisagée dans la région des Alpes ?

La situation est ici bien différente de celle des Pyrénées, région depuis peu ouverte à l'industrie des forces hydrauliques et dans laquelle quelques groupes seulement, en voie d'organisation, ont vu leur avenir sérieusement compromis après la crise de 1921.

Ici, au contraire, un nombre considérable de Sociétés en présence qui, depuis 30 ans, se sont créées, tant dans le domaine de la production que dans celui de la distribution, de véritables fiefs dans lesquelles elles vivent en état de prospérité dans un splendide isolement.

Pour alimenter ces domaines, dont les besoins s'accroissaient sans cesse, leurs exploitants, après avoir épuisé les sources d'énergie locales, sont allés chercher d'autres sources d'énergie au loin, parfois jusqu'à près de 200 km. de distance et les lignes d'adduction qu'ils ont ainsi créées ont été faites pour leurs seuls besoins.

Cependant, en ces dernières années, une entente est intervenue, sous la dénomination de Société de transport d'énergie des Alpes, entre quelques exploitants de la région lyonnaise et de la région de Saint-Etienne en vue de la construction et de l'exploitation en commun d'une ligne de 150.000 volts pour l'adduction des forces hydrauliques de la région de la Haute-Isère. Une entente est également intervenue entre un exploitant et une Société métallurgique de la région de Saint-Etienne pour la construction et

l'exploitation en commun d'une centrale sur l'Isère et d'une ligne de transport à 150.000 volts. Mais ce sont là des exemples isolés qui ne groupent d'ailleurs que des consommateurs d'énergie et non des producteurs.

A notre connaissance aucune tentative de groupement complet n'a été faite jusqu'à ce jour parce que l'on pose en principe qu'aucune tentative de cette nature n'a chance de succès en présence de la diversité, de la puissance, de l'esprit d'autorité et d'individualisme des intérêts en présence. On dit aussi que le puissant stimulant de l'électrification des chemins de fer, qui a si grandement facilité l'organisation pyrénéenne, fait défaut dans les Alpes et que, par conséquent, l'intégration des consommateurs est aussi difficile à réaliser que celle des producteurs. On dit enfin que dans la multitude de lignes, construites pour des besoins individuels, qui sillonnent le bassin du Rhône ou dont on a prévu la construction, bien peu pourront servir utilement dans le réseau qu'il y aurait lieu d'établir en vue d'une interconnexion rationnelle et économique et que tout est à faire, par conséquent, dans l'organisation des transports.

Toutes ces objections sont évidemment impressionnantes mais aucune cependant ne nous semble péremptoire.

Il est impossible que l'esprit d'individualisme, même fortifié par une situation puissante, ne cède pas devant un intérêt individuel certain, doublé de l'intérêt public. Il est démontré que l'entente pyrénéenne, qui a laissé à chaque adhérent sa pleine indépendance commerciale et financière, lui a assuré le plein épanouissement et le régulier développement de son industrie.

En second lieu, si, comme dans les Pyrénées, l'électrification des chemins de fer ne se trouve pas à la base de l'organisation dont elle a été un puissant stimulant, on peut affirmer que l'organisation des Alpes sera un puissant stimulant de l'électrification des chemins de fer P.-L.-M. et que celle-ci, facilitée par des alimentations multiples et puissantes, ne tardera pas à se développer et à contribuer au succès de l'entente.

L'objection la plus grave est celle de l'absence de réseaux. La solution est simple ; elle a été donnée dès 1920 dans le plan d'électrification générale de la France élaboré par le Ministère des Travaux Publics. Sur une grande artère principale, Lyon-Saint-Etienne-Avignon-Marseille, viendrait se déverser, par des transversales, l'énergie des chutes alpestres, elles-mêmes reliées entre elles par des réseaux secondaires. Alimentée à l'ouest par le Massif Central et les Pyrénées, cette artère principale se poursuivrait au nord jusqu'à Paris par Le Creusot ou Dijon et Auxerre. La solution est simple mais, même limitée à la région des Alpes, elle représente une dépense considérable. Seul un grand organisme spécial, quelque chose comme une C^{ie} P.-L.-M. d'électricité, pourrait entreprendre ce travail avec le concours de l'Etat.

Le moment ne serait-il pas venu pour les grands producteurs d'énergie, les grands distributeurs et les grands consommateurs de prendre l'initiative d'une telle œuvre et de la réaliser avec l'aide des prestations en nature ? Ainsi la région des Alpes bénéficierait à son tour des bienfaits d'une organisation qui vient de faire ses preuves dans la région pyrénéenne.

E. DUSAUGEY.